

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le 27/03/2024

ID : 001-200070118-20240326-DEL\_24\_03\_26\_56-DE



## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du 26 mars 2024**

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice : 36**

**Quorum : 19**

**Présents : 25**

**Représentés : 5**

**Absents : 11**

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 20 mars 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, Mme Carole FAUVETTE, M. Paul FERRÉ, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : Mme Nathalie BISIGNANO, M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Marie-Ange FAVEL, M. Thierry MICHAL (pouvoir à Mme Fabienne GIMARET), Mme Christelle PAGET, M. Roger RIBOLLET, Mme Catherine SALVETTI (pouvoir à M. Lucien MOLINES), M. Denis SAUJOT (pouvoir à Mme FAUVETTE), Mme Marie-Monique THIVOLLE (pouvoir à M. Romain COTTEY), Mme Anne TURREL (pouvoir à M. Paul FERRE), M. Dominique VIOT,  
Secrétaire de séance : Mme Magalie PEZZOTTA

#### **N°2024/03/26/56 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°2020/06/08/06 du 08 juin 2020, la délibération n°2021/01/26/03 du 26 janvier 2021, la délibération n°2020/06/29/03 du 29 juin 2021, la délibération n°2022/01/25/21 du 25 janvier 2022, la délibération n°2022/11/29/01 du 29 novembre 2022 et la délibération n°2023/05/30/24 du 30 mai 2023 attribuant des délégations au président ;

**Le Conseil Communautaire,**

**PREND ACTE** des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

#### **N°2024/18 – Reprise de chaussée sur le Parc Actival à Saint-Didier-sur-Chalaronne**

Vu l'offre remise par l'entreprise TMF,

Vu la validation en date du 14 février 2024 par les membres de la commission économie et voirie, de l'offre de l'entreprise TMF,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de signer le devis de l'entreprise TMF, 21 Rue des artisans, Parc Actival 01140 SAINT DIDIER SUR CHALARONNE, pour la reprise de chaussée au niveau du carrefour entre la rue des Métaux et la rue de du Plateau de Challes sur le Parc Actival à Saint-Didier-sur-Chalaronne.

Article 2 :

Le montant de l'offre correspondant aux travaux s'élève à **6 808,32 € HT** (soit 8 169,98 € TTC).

#### **N°2024/19 – Annulation de la décision 2024-08 et Signature d'une convention occasionnelle modifiée de mise à disposition à titre payant du gymnase intercommunal à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE avec l'association Volley N'Co**

Vu la délibération n°2023/04/25/01 relative à la modification des règlements intérieurs des équipements sportifs communautaires et fixation d'un tarif de mise à disposition occasionnelle à des entreprises ou organisations à but lucratif ainsi qu'à des associations extérieures au territoire,

Vu la demande modifiée du 21 février 2024 de l'Association Volley N'Co d'utiliser le gymnase intercommunal à Saint-Didier-sur-Chalaronne le dimanche 10 mars 2024 de 9h00 à 18h00 plutôt que de 9h00 à 13h00,

Vu l'avis favorable de la Vice-Présidente en charge de la commission Social et Vie Sportive du 21 février 2024,

Article 1 :

Il est décidé l'annulation de la décision 2024-08 du 23 janvier 2024 et de la convention occasionnelle de mise à disposition à titre payant (**120 euros**) du gymnase intercommunal à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE de 9h00 à 13h00 avec l'association Volley N'Co sise Gymnase de l'Europe 416 avenue François Mitterrand 01400 CHATILLON-SUR-CHALARONNE.

Article 2 :

Il est décidé la signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre payant (**250 euros**) du gymnase intercommunal à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE avec l'association Volley N'Co sise Gymnase de l'Europe 416 avenue François Mitterrand 01400 CHATILLON-SUR-CHALARONNE.

#### **N°2024/20 – Convention relative à la mise en œuvre d'une période de mise en situation en milieu professionnel**

Considérant la demande d'accueil en stage d'observation au sein de la France Services par une personne en reconversion professionnelle qui est accompagnée par France Travail,

Vu la proposition de convention relative à la mise en œuvre d'une période de mise en situation en milieu professionnel n° P24010120018 0 1,

Vu l'avis favorable de M. Denis SAUJOT en date du 27 février 2024,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de signer une convention relative à la mise en œuvre d'une période de mise en situation en milieu professionnel avec France Travail pour permettre l'accueil d'une personne en reconversion professionnelle qui souhaite confirmer son projet professionnel.

Article 2 :

La séquence d'observation se déroulera du lundi 11 mars au vendredi 22 mars 2024 au sein des bureaux de France services à Montmerle-sur-Saône et n'est soumise à aucune gratification.

#### **N°2024-21 – Signature d'une convention de mise à disposition à titre payant de la salle des associations à MONTCEAUX avec l'organisme de formation FSI AUVERGNE RHÔNE-ALPES sise à FOISSIAT**

Vu la délibération n°2024/02/20/12 autorisant le Président à signer la convention de mise à disposition à titre payant de la salle des associations à Montceaux,

Vu la demande de l'organisme de formation FSI AUVERGNE RHÔNE-ALPES d'utiliser la salle des associations le samedi 4 mai 2024, pour réaliser une formation de secourisme à l'attention des assistantes maternelles agréées du territoire,

Vu l'avis favorable de la vice-présidente en charge de la commission Social et Vie Sportive du 05 mars 2024,

Article 1 :

Il est décidé de signer une convention de mise à disposition à titre payant de la salle des associations à Montceaux avec l'organisme de formation FSI AUVERGNE RHÔNE-ALPES – 7 rue des Musiciens – 01340 FOISSIAT.

Article 2 :

Ladite convention est signée pour une utilisation de la salle des associations le samedi 4 mai 2024 de 8h30 à 16h30 et en contrepartie du paiement d'une redevance de 150€ TTC.

#### **N°2024/22 –Forfaits téléphones mobiles pour la Communauté de Communes Val de Saône Centre**

Vu la consultation réalisée auprès de deux entreprises,

Vu l'avis favorable du Bureau du 16 janvier 2024 pour confier la gestion des forfaits de téléphonie mobile à la société ACRT,

Vu le devis de la société ACRT actualisé à la date du 4 mars 2024,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de signer le devis relatif à la gestion des forfaits de téléphones mobiles avec la société ACRT, 43 avenue Jean Jaurès, 01100 BOURG EN BRESSE.

Article 2 :

Le montant de la rémunération pour une durée de trois ans s'élève à 6 466,00 € HT, soit 7 759,20 € TTC pour 9 forfaits 5 GO et 4 forfaits Data au compteur.

Article 3 :

Pour chacune des lignes de téléphonie mobile, la gestion du forfait téléphonique est confiée à la société ACRT pour une durée de trois ans à compter de la fin d'engagement actuel, propre à chaque ligne.

#### **N°2024/23 – Convention de stage inter-collectivités avec la Commune de Montmerle-sur-Saône**

Considérant la demande de la commune de Montmerle sur Saône d'organiser un stage pratique validant la deuxième partie de la formation BAFA de l'un de ses agents au sein de l'Accueil de Loisirs Visiomômes – Parc Visiosport 166 Route de Francheleins 01090 MONTCEAUX,

Considérant la volonté de la Communauté de Communes Val de Saône Centre de participer à cette politique de formation,

Vu la proposition de convention de la commune de Montmerle-sur-Saône,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de signer une convention de stage inter-collectivités pour l'accueil d'une stagiaire en cours de formation BAFA avec la commune de Montmerle sur Saône au sein de de l'Accueil de Loisirs Visiomômes à Montceaux.

Article 2 :

La période de formation se déroulera du 15 avril 2024 au 19 avril 2024 inclus et le 23 avril 2024, outre les réunions de préparation les samedis 30 mars et 06 avril 2024. Au cours du stage de formation, la situation administrative de la stagiaire continuera à être gérée par la commune de Montmerle sur Saône, qui versera notamment la rémunération correspondant à son grade d'origine et son régime indemnitaire.

#### **N°2024-24– Signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit de la Salle des associations à MONTCEAUX avec l'Association Les P'tits Bouts d'Ain**

Vu la délibération N°2022/05/03/11 portant approbation des conventions occasionnelles de mise à disposition à titre gratuit des équipements sportifs de la Communauté de Communes aux associations et autres organismes du territoire communautaire,

Vu la demande de l'Association Les P'tits Bouts d'Ain d'utiliser la salle des associations le mardi 26 mars 2024 pour une réunion d'assistantes maternelles,

Vu l'avis favorable de la vice-présidente en charge de la commission Social et Vie Sportive du 15 mars 2024,

Article 1 :

Il est décidé de signer une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit de la salle des associations avec l'Association Les P'tits Bouts d'Ain – Impasse des Thuilliers – 01090 FRANCHELEINS.

Article 2 :

Ladite convention est signée pour une utilisation de la salle des associations le mardi 26 mars 2024 de 20h à 22h.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 26 mars 2024

Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX